



**MAIRIE DE HOUX  
(Eure et Loir)**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 décembre 2016**

L'an 2016 et le 16 décembre 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de PICHERY Jean-François Maire

**Etaient présents :**

M. PICHERY Jean-François, Maire, MM : AOUSTIN Franck, BRIAR Victor, DUCOUROUBLE Jean-Luc, FOUQUET Jean-Luc, GIRARD Philippe, GRESSUS Olivier, PARIS Philippe, ROGER Jean, ROGER Philippe

**Excusés ayant donné procuration :** LEFRANC Nathalie à M. PICHERY Jean-François, SIRDEY Françoise à M. FOUQUET Jean-Luc

**Autres personne présente(s) :** Mme BEGUE Angélique

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 12
- En exercice : 12

**Date de la convocation :** 09/12/2016

**Date d'affichage :** 09/12/2016

**Secrétaire de séance :** M FOUQUET Jean-Luc

**Ouverture de séance :** 20h30

**Approbation des procès-verbaux du 03 octobre 2016, du 21 octobre 2016 et du 25 novembre 2016**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux de la réunion du 03 octobre 2016, du 21 octobre 2016 et du 25 novembre 2016 et sont approuvés à l'unanimité

**RIFSEEP - Nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux a été créé. Ce nouveau régime indemnitaire va devenir le nouvel outil de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction. Ce nouveau

dispositif devra être mis en place début 2017. Un descriptif complet sera présenté au prochain conseil.

**2016/068 - Contrat assurance**

Monsieur le Maire informe son conseil de la nécessité d'effectuer une consultation dans le cadre des contrats d'assurance de la commune

Après avoir entendu son rapporteur, Monsieur BRIAR F, les propositions des assurances SMACL (Crédit Agricole), et Groupama.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

D'accepter la proposition de SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX 9

Donne tous les pouvoirs à M. Le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Dit que cette dépense est inscrite au budget 2017 à la section fonctionnement, chapitre 11 article 616 commune.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**2016/069 - Demande de subvention au titre du fond départemental de péréquation - exercice 2016**

INVESTISSEMENT EXERCICE 2016

Conformément au règlement du fonds de péréquation départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de solliciter auprès du Conseil Général d'Eure et Loir une subvention simple au titre du Fonds départemental de péréquation, pour les acquisitions effectuées au cours de l'exercice 2016 et financées sur les crédits de la section d'investissement des budgets.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**2016/070 - SDE 28 - Adhésion au groupement de commande initié par les syndicats d'énergies d'Eure et Loir, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de service matière d'efficacité énergétique**

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Houx a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est le coordonnateur,

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Houx, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal:

- Décide de l'adhésion de la commune de Houx au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Houx, et ce sans distinction de procédures,

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**2016/071 - Tarif location de la salle socioculturelle pour les entreprises**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal sur la nécessité

Le conseil municipal après discussion sur l'utilisation de la salle socioculturelle,

Décide de restreindre l'accès aux manifestations à caractère commercial.

Le tarif ainsi que le règlement intérieur seront revus dans ce sens

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**2016/072 - Achat d'un défibrillateur**

Le Maire,

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouveau défibrillateur et de l'installer au niveau de la mairie

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Décide l'achat d'un défibrillateur selon le devis de la société MEFRAN pour un montant de 1.950€ TTC

Autorise la Maire à valider le devis et à signer tous les documents afférents à cette opération

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions :0)

**Travaux renforcement du chemin de la station d'épuration**

Le Conseil Municipal après avoir constaté l'état du chemin des Quartiers, chemin qui mène à la station d'épuration , décide d'effectuer les travaux de renforcement, pour cela plusieurs devis seront demandés aux entreprises de BTP

**INFORMATIONS DIVERSES****Site web**

Le nouveau site web est en ligne. Il sera actualisé régulièrement.

**KPMG -**

Monsieur la maire informe le conseil municipal qu'un contrôle des conditions d'applications et de reversement des redevances pour le compte de l'agence de l'Eau de Seine-Normandie a été réalisé. Aucune remarque importante n'a été faite. Un rapport complet nous sera adressé début d'année 2017.

**Service incendie**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les sapeurs-pompiers du centre de secours dont relève la commune ont procédé au contrôle des points d'eau d'incendie. Un état des lieux à jour au 29/11/2016, a été transmis à la commune. Monsieur le maire précise que dans cet état plusieurs anomalies ont été relevées. Un point sera donc à faire afin de déterminer les améliorations à effectuer. Il précise, également que dans un premier temps il est nécessaire de faire installer un nouveau poteau d'incendie au cimetière.

### **Formation électrique**

Monsieur le maire informe le conseil qu'une habilitation électrique BO est obligatoire pour le personnel non électricien travaillant à proximité d'un ouvrage électrique ou le personnel non électricien chargé d'assurer des petites interventions prédéterminées telle que le réarmement de protections, le remplacement de fusibles, lampes ...etc... Pour cela, une formation aura lieu début 2017. Les agents techniques communaux seront inscrits et Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil, si d'autres personnes sont intéressées également pour cette formation, ils peuvent donner leur nom afin que le secrétariat procède à leur inscription.

La séance est levée à 22H40

